



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 31 mars 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU SERVICE DES
TRANSPORTS - EXERCICE 2017 -**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	Procuration
PARDO Bernard	
KADRI Zahia	Procuration
PARLANI René	
BARBE Françoise	Procuration
TOUAT Didier	Procuration
SEMENZIN Véronique	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	Procuration
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	Procuration à compter de la question n° 29
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	27 jusqu'à la question n° 28 puis 26
Nombre de pouvoirs	:	07 jusqu'à la question n° 28 puis 08
Absent à la séance	:	01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Que conformément au Décret du 16 août 1985, relatif aux transports urbains, un service des transports doté de l'autonomie financière a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 1987.

L'ensemble des dépenses et recettes de ce service doit faire l'objet d'un budget annexe à celui de l'autorité organisatrice.

Le budget primitif 2017 est présenté conformément aux dispositions de la comptabilité spécifique des services de transports urbains : la nomenclature M4.

En conséquence, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le projet de budget annexe du service des transports pour l'exercice 2017.

Vu la délibération du 14 novembre 1996 relative à l'instruction M4 et à la détermination du plan d'amortissement du service des transports.

Le compte de gestion 2016, le compte administratif 2016 étant adoptés à la même séance, une reprise des résultats 2016 sera effectuée dès le budget 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 27 Majorité Municipale - **Contre** : M. Rigaud/Mme Biggi-Conti (02)M. Amic/M. Baldo/ Mme Apothéloz (02), l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De voter le budget primitif annexe du service des transports pour l'exercice 2017 tel que présenté.

ARTICLE 2 : D'arrêter les recettes et dépenses totales à la somme de :
1 083 774,15 euros qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	687 017,00 euros	687 017,00 euros
Section d'Investissement	396 757,15 euros	396 757,15 euros

Le Maire de Gardanne,

Roger MEI

POUR LE MAIRE
L'Adjoint délégué

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **14 AVR. 2017**

AFFICHEE LE : **21 AVR. 2017**

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **14 AVR. 2017**